YPC RESEARCH SERIES
Policy Brief N° 9102022

L'APPROCHE GENRE DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES ET LE BUDGET DE L'ETAT

Meryem Bouizgar

National Council Member
Communication and Media Associate /
bouizgar@youthpolicycenter.org

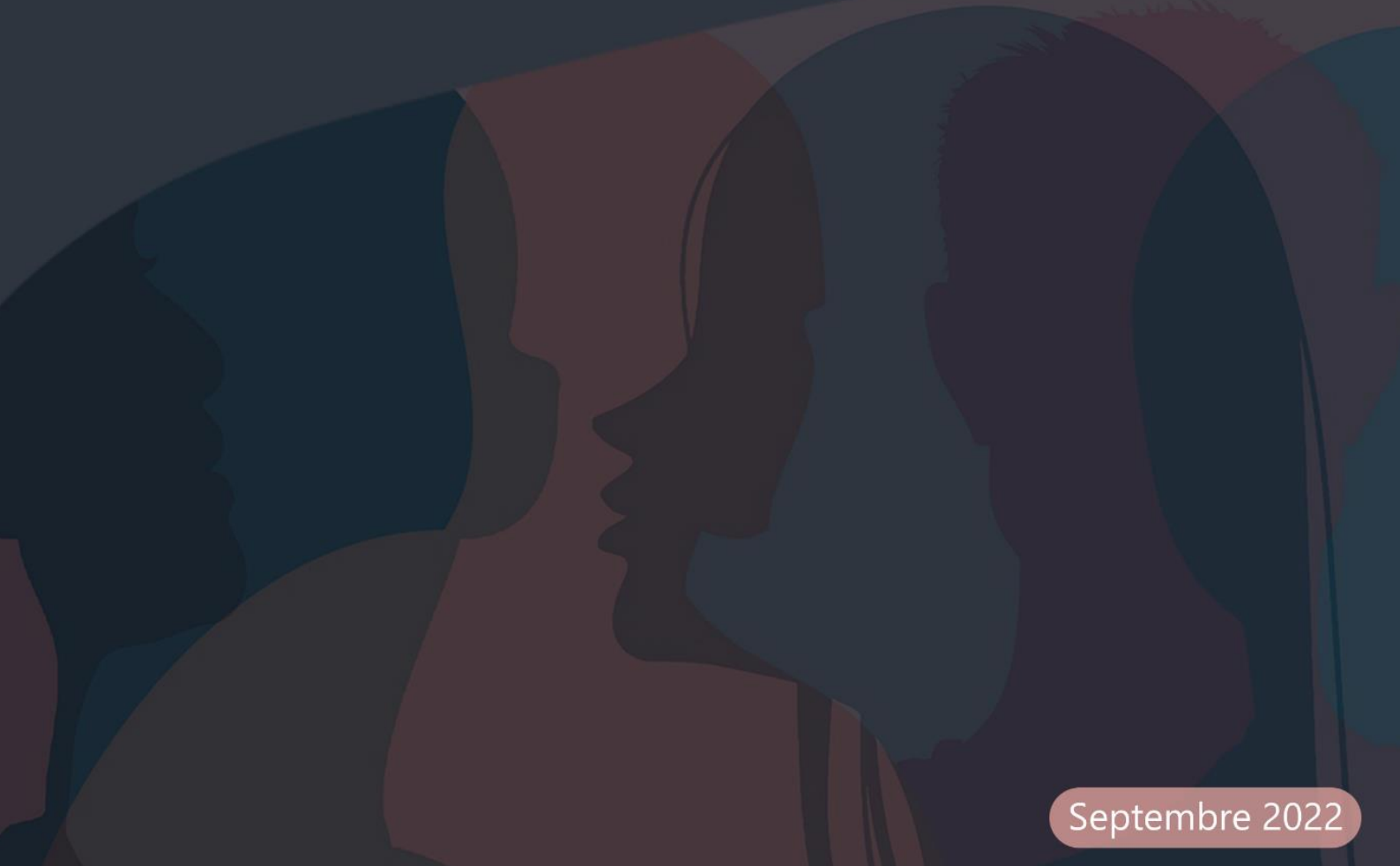

Septembre 2022

L'APPROCHE GENRE DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES ET LE BUDGET DE L'ETAT

Meryem Bouizgar / bouizgar@youthpolicycenter.org

September 2022

RESUME :

Depuis 2002, le Maroc s'est engagé dans l'institutionnalisation de l'approche genre en incluant l'égalité entre les hommes et les femmes comme l'un des piliers de la Constitution. Le présent Policy Brief apporte un éclairage sur la place importante qu'occupe l'approche genre dans les politiques publiques et dans le budget de l'État.

ABSTRACT :

Since 2002, Morocco has been committed to institutionalizing the gender approach by including equality between men and women as one of the pillars of the Constitution. This Policy Brief sheds light on the importance of the gender approach in public policies and in the government budget.

INTRODUCTION

Les politiques publiques sont sensibles au genre dans la mesure où elles partent du principe que la réalité sociale n'est pas neutre et qu'elle est structurée par les stéréotypes. Cette réalité implique que toute politique publique, quel que soit le domaine d'intervention, doit prendre en compte les besoins différenciés des femmes et des hommes et doit évaluer l'impact différencié qu'elle pourrait avoir sur leur vie. Ces 20 dernières années, le Maroc a enregistré une évolution notable en la matière. Cette évolution s'est caractérisée par des réformes institutionnelles et législatives, accélérées sous la direction éclairée de Sa Majesté le Roi Mohammed VI.

Quel est l'avancement réel du Maroc dans l'intégration de l'approche genre dans ses politiques publiques ? Quelles sont les mesures prises ? Et quelles sont les limites rencontrées dans la mise en œuvre des outils visant l'équité et l'égalité entre les hommes et les femmes ?

I. État des lieux

L'adoption d'une approche genre est un processus évolutif qui se construit à travers la participation des femmes et des hommes et l'expression de leurs besoins, dans le but d'atteindre un partage équitable des ressources et des responsabilités entre les femmes et les hommes. Bien que participative et multidimensionnelle, cette approche a un impact au niveau individuel et génère une dynamique collective de changement.

Le Maroc est classé au 121ème rang sur 189 pays[1] dans l'Indice de Développement Humain 2020, et donc est dans un niveau de développement humain moyen, avec un score de 0,717 pour les hommes comparés à 0,623 pour femmes, selon le rapport sur le développement humain. Cet indice, calculé par le PNUD, vise l'évaluation du niveau de développement des pays en se focalisant plus sur la qualité de vie de leurs ressortissants.

La Constitution de 2011 consacre la primauté des conventions internationales, interdit la discrimination basée sur le genre, et établit des institutions pour la réalisation de la parité et de l'égalité hommes-femmes. Dans son article 19 et des dispositions des articles 31 et 92, la Constitution vise une autonomisation économique, politique et sociale des femmes marocaines.

Bien que le Maroc ait réussi à augmenter la scolarisation des filles dans l'enseignement primaire grâce à des programmes généraux tels que Tayssir, de nombreuses filles, spécialement dans le milieu rural, ne vont pas jusqu'au secondaire, en notant une sous-représentation des femmes dans les postes de professeurs universitaires de haut niveau et dans les projets de recherche.

Une analyse de genre a été faite en 2020 par l'USAID en collaboration avec MRA (Mobilising for Rights Associates), qui a permis de tirer des conclusions, selon lesquelles la faible participation des femmes dans la sphère politique est liée à de nombreux facteurs, tels que le faible niveau de l'éducation, le manque d'accès aux ressources, les comportements discriminatoires et les stéréotypes.

[1] Rapport 2020 sur les Indicateurs du Développement Humain au Maroc par le HCP

II. Les mesures prises

L'intégration d'une approche genre dans l'élaboration et l'exécution du budget, fait partie d'une série de réformes que le Maroc a engagées, ce qui permet de rendre les politiques publiques plus transparentes et efficaces, en réduisant les différentes disparités de genre causées par la pauvreté et les inégalités par l'inclusion des hommes et des femmes dans la chose publique.

Depuis 2002, le Ministère de l'Economie et des Finances et l'ONU Femmes ont lancé un partenariat en faveur de la promotion de la BSG, en tant qu'instrument efficient pour l'égalité et l'équité de genre. En 2004, le Maroc a promulgué un nouveau Code de la famille, qui a introduit des améliorations substantielles à la condition de la femme.

Le Royaume a mis en œuvre le programme ICRAM 1 (2012-2016), qui a dédié un axe à l'accès égal et équitable aux postes de direction et de décision politique. Les réformes se poursuivent pour aboutir en 2013 à la signature d'une convention de partenariat entre le MEF et l'ONU Femmes pour la mise en place, l'opérationnalisation et le développement du Centre de l'Excellence de la BSG. Deux ans après, une approche appelée la budgétisation sensible au genre (BSG) est inscrite dans la nouvelle loi organique des finances.

Ce concept de BSG implique la prise en compte des besoins différenciés des femmes et des hommes dans la programmation budgétaire et de s'interroger sur l'influence que peut avoir chaque opération sur leur situation respective.

Un 2ème Plan pour l'Égalité ICRAM 2 (2017-2021) a été lancé et qui réserve le troisième axe pour atteindre une plus grande représentativité et faciliter leur participation politique.

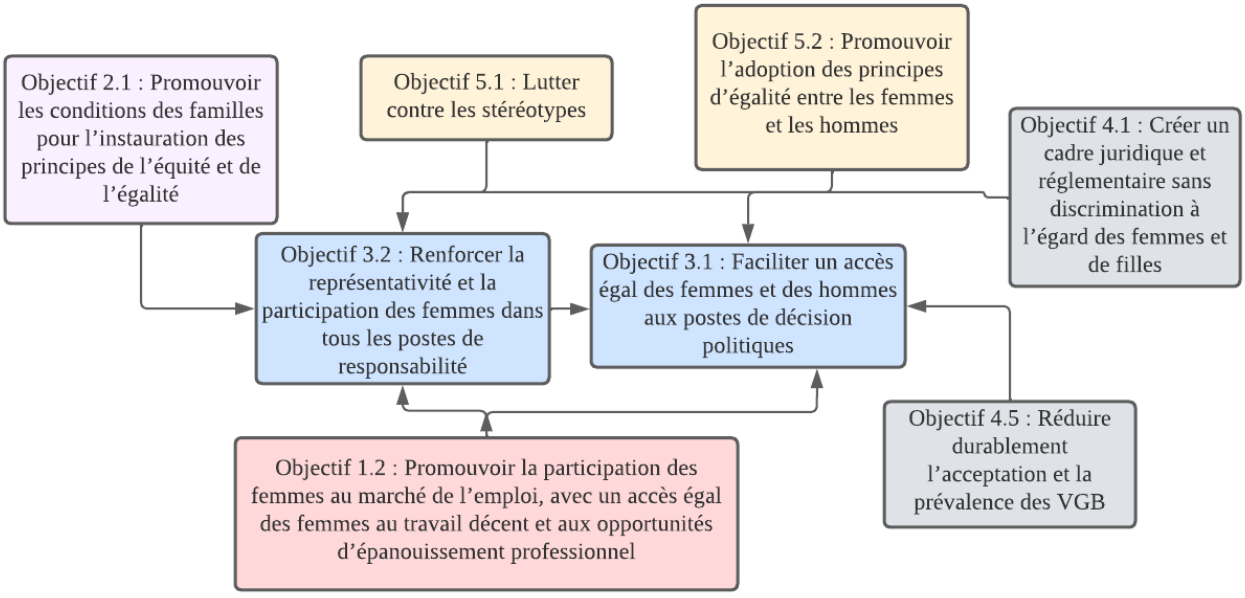

Source : Ministère de la Solidarité, du Développement social, de l'Égalité et de la Famille – 2018, Plan Gouvernemental pour l'Egalité « ICRAM 2 »

Annuellement, le Ministère de l'Economie et des Finances publie un rapport sur le genre qui met en lumière les réalisations des directions participantes au processus d'adoption de l'approche genre dans le budget au regard des politiques adoptées, des programmes spécifiques et leurs implications en matière de genre.

En juillet 2021, le Parlement marocain a adopté une réforme, la loi n° 19.20 modifiant et complétant la loi n° 17-95, qui promeut le principe d'une représentation équilibrée des femmes et des hommes dans les instances de gouvernance des entreprises. Elle fixe des quotas obligatoires pour garantir la mixité dans les conseils d'administration des sociétés anonymes faisant appel à l'épargne, avec un objectif minimum de 30 % de représentation féminine à horizon 2024, et de 40 % à horizon 2027.

III. Voies d'amélioration

Bien que le Maroc ait mis en place des lois et politiques publiques pour réduire les disparités entre les hommes et les femmes, le système n'a pas échappé à des obstacles entravant son bon fonctionnement.

L'indisponibilité des analyses genre dans les départements ministériels, empêche d'avoir une vision claire sur l'évolution de la situation et des efforts menés. Nous notons aussi l'insuffisance des traitements dédiés à certaines thématiques liées à la BSG en termes d'effets bénéfiques de son application sur la prospérité économique du pays et de la nécessité de renforcer l'interaction entre le rapport sur le budget genre RBG et le Plan Gouvernemental pour l'Egalité.

L'élimination des disparités femmes–hommes pourrait entraîner des augmentations considérables du PIB allant jusqu'à 35% en moyenne, avec une progression de 80% provenant de la hausse de la population active et les 20% restant s'expliquent par les bienfaits induits par la diversité genre sur la productivité. [2]

Pour cela, un ensemble de pistes d'amélioration sont à revoir pour l'implication réelle et effective de l'approche genre dans les différents secteurs, à savoir :

- Capitaliser sur les expériences des femmes et vulgariser les « success stories » des femmes leaders en politique et aux postes de décision ;
- Se concentrer sur les hommes et les femmes dans la promotion des droits des femmes à l'accès aux postes de décision ;
- Développer et opérationnaliser l'observatoire genre de la fonction publique qui a été mis en place en 2014 ;
- Réviser les lois concernant le règlement du Parlement et des partis politiques afin de refléter les dispositions constitutionnelles, en imposant des quotas et en permettant aux femmes de briguer un second mandat sur les listes nationales ;
- Doter l'APALD d'une autonomie financière et de l'autorité nécessaire pour évaluer les politiques publiques ;
- Réviser la loi organique 29-11 sur les partis politiques afin que l'aide publique aux partis politiques soit conditionnée à la parité des candidatures électorales, que les femmes constituent au moins 20 % des membres constitutifs des partis politiques ;

[2] J. D. Ostry, J. Alvarez, R. Espinoza, and C. Papageorgiou, « *Gains économiques découlant de l'inclusion des femmes : nouveaux mécanismes, nouvelles preuves* », FMI octobre 2018.ll

- Impliquer les médias dans les activités de sensibilisation et dans la lutte contre les stéréotypes sexistes concernant la participation politique des femmes ;
- Utiliser les guides d'action développés préalablement par Econowin et Wad3éyati.

CONCLUSION

La réforme du Code de la nationalité, l'accès des femmes aux postes de décision, la ratification de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et la levée des réserves la concernant, sont parmi les grandes réalisations du Maroc en matière de droits.

Cependant, l'atteinte des ODD ne peut se réaliser qu'à travers des politiques publiques déclinées dans des programmes sectoriels, la mise en place d'un système d'information avec des indicateurs spécifiques au genre et enfin, la promotion de la culture de l'égalité avec une politique publique inclusive comprise dans le cadre d'une stratégie adaptée aux différentes cibles et populations.

Meryem BOUIZGAR